



C.A.P. : attaque massive sur les horaires disciplinaires !

Le projet de réforme de la voie professionnelle rappelle que « *le CAP à vocation à l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue, visant l'exercice d'un métier bien identifié* ».

Dans les faits, l'ensemble des propositions déclinées pour répondre à cet objectif ne nous semble pas aller dans ce sens, bien au contraire.

MIXITÉ DE STATUTS, MIXITÉ DES PARCOURS

L'offre de CAP sera développée, mais elle se fera en fonction des besoins des territoires et en **valorisant les parcours mixtes scolaire/apprentissage**. Il faut répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises locales, favoriser l'employabilité à court terme.

Il sera aussi possible de préparer le CAP en 1, 2 ou 3 ans avec des modalités pédagogiques adaptées : « *le parcours en un an sera notamment proposé à des jeunes issu-es de première ou terminale professionnelle, technologique ou générale ; des jeunes ayant déjà un diplôme, dispensé-es à ce titre des épreuves générales ; des jeunes sortant de troisième, avec un projet professionnel solide, et un bon niveau scolaire. Le CAP en deux ans sera proposé aux élèves issu-es de troisième pour acquérir un savoir-faire professionnel et des savoir-être solides. Le CAP en trois ans sera proposé aux élèves à besoins particuliers (notamment issu-es de Segpa ou d'Ulis)* ». Même si le Ministère s'en défend, en l'absence de moyens adaptés, cela risque d'être une forme de redoublement anticipé. Oscillant entre mixité des parcours et mixage des publics, nos classes de CAP seront encore plus hétérogènes qu'actuellement, et les conditions d'apprentissage des élèves et d'exercice des collègues s'en trouveront considérablement dégradées. Comment construire des progressions pédagogiques avec des élèves dont la durée de la formation et la présence hebdomadaire ne seront pas les mêmes ?

DES RÉFÉRENTIELS ET DES PROGRAMMES EN BLOCS DE COMPÉTENCES ?

Pour les enseignements professionnels, « *une adaptation des référentiels est prévue pour répondre aux mutations technologiques et organisationnelles des métiers* ».

Pour les enseignements généraux, « *une rénovation sera conduite afin de les contextualiser et de les articuler avec les enseignements professionnels pour « donner du sens » aux apprentissages* ».

Une attention renforcée sera portée « *aux savoir-être, essentiels pour l'insertion professionnelle : transmission des codes culturels et sociaux et de la posture professionnelle (santé, sécurité, prévention des risques, ergonomie, gestes, postures professionnelles ; cadre juridique et réglementaire du contrat de travail, etc.)*. Nos collègues de PSE apprécieront, d'autant plus, la disparition de leur discipline des grilles horaires proposées par cette réforme.

Volonté de rendre nos enseignements plus **utilitaires** et volonté de faire acquérir aux élèves **les normes entrepreneuriales**. À **l'employabilité immédiate**, s'ajoute ici l'idée de fabriquer **une main d'œuvre adaptable et corvéable à merci**, à peine protégée par un diplôme décliné en blocs de compétences.

ATTAQUE MASSIVE SUR LES HORAIRES DISCIPLINAIRES¹

Si les heures consacrées à l'Enseignement Professionnel (EP) augmentent, c'est en trompe l'œil, car les **heures de PSE** qui représentaient entre 70,5 h (PFMP 12 semaines) et 65,5h (PFMP 16 semaines) disparaissent des nouvelles grilles horaires. Par conséquent, si on retranche ce volume horaire au

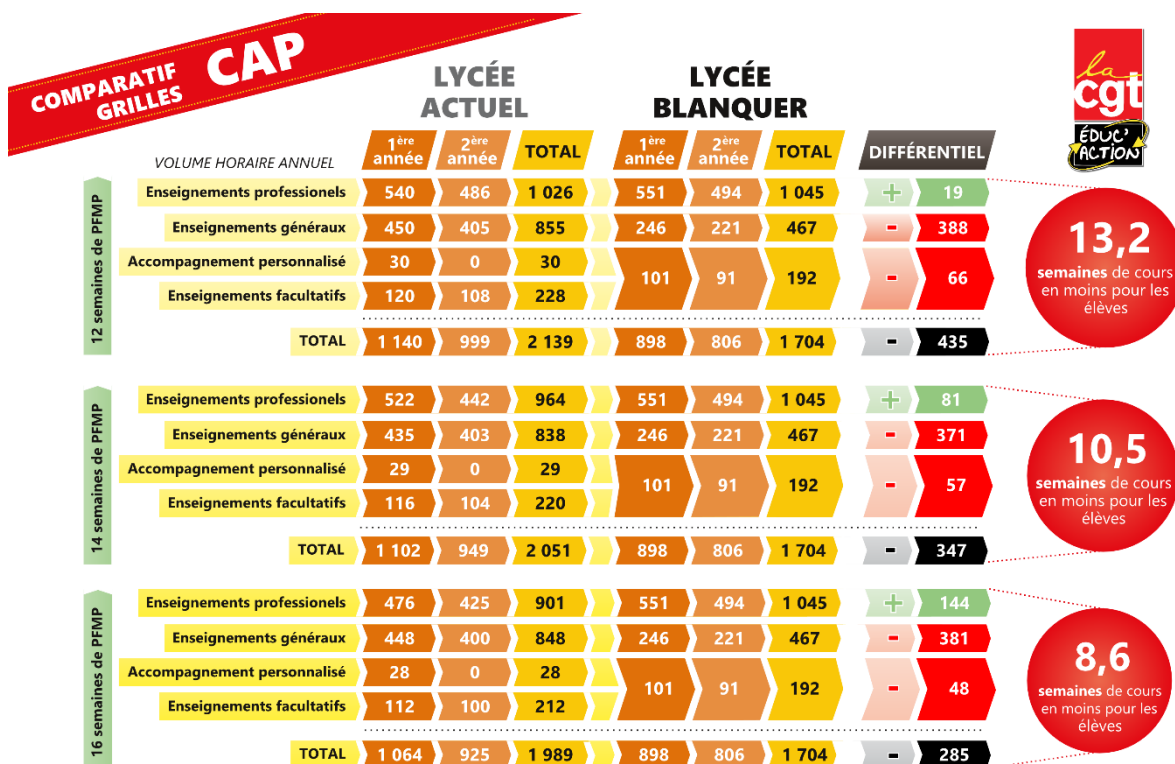
¹ Concernant les heures disciplinaires : avec l'apparition des heures de co-intervention il faut retrancher aux heures profs ces heures de co-intervention pour obtenir les heures élèves (1h élève = 2 heures profs)

1045 h allouées à l'EP par le projet Blanquer, on se retrouve avec une augmentation très relative. D'autant plus que **la co-intervention** (enseignement professionnel associé à un enseignant de lettres-histoire ou de math-sciences) représente **165h**, qu'il faut là aussi retrancher, si l'on veut apprécier le véritable volume horaire dédié à l'EP ! En CAP, apparaît également la réalisation d'un chef-d'œuvre pour un volume horaire de 165h sur deux ans, soit plus de 10% du temps consacré à l'Enseignement Professionnel !

Pour ce qui est de l'Enseignement Général, c'est une dégradation sans précédent. Les **heures disciplinaires baissent considérablement**, pour les CAP 16 semaines de PFMP la baisse est de **381 heures, plus de 2 semaines de cours en moins** ! Toutes les disciplines sont touchées : lettres-histoire – 46,5h, math-sciences -34,5h, langue vivante -36h, arts appliqués -51h. Elles sont remplacées en partie, pour nos collègues de lettres-histoire ou de math-sciences, par des heures de **co-intervention** qui représenteront jusqu'à **50% de leur face à face pédagogique**. L'enseignement général devra être « contextualiser » avec l'enseignement professionnel, l'ouverture culturelle est ainsi évacuée. La formation du-de la citoyen-ne se résume « *aux savoir-être, essentiels pour l'insertion professionnelle* ». Cette attaque contre les disciplines consacre une **vision utilitariste** de l'Enseignement Général.

L'explosion des heures **AP** (Accompagnement Personnalisé) qui passe de 28h à 192h démontre la volonté **d'individualiser les parcours au maximum**, après un test de positionnement qui sera mis en place afin d'identifier les besoins en mathématiques et en français des élèves. Comment ne pas y voir une remise en cause du groupe classe ? Comment ne pas assister à une concurrence entre les collègues pour compenser les pertes d'heures disciplinaires ?

Quand on regarde en détail les éléments de cette réforme, on voit bien qu'on est très loin des effets d'annonce et de communication du Ministre sur la valorisation de la voie professionnelle. C'est un projet au service du monde économique et de ses exigences.



»»» **C'EST ÇA "VISER L'EXCELLENCE" ?** «««